

M. Darling: Et comment!

M. Peterson: Il faut changer d'attitude.

M. Darling: Et comment! Vous voulez les autres 50c.!

M. Peterson: Nous devons changer d'attitude à l'égard des personnes âgées en reconnaissant le rôle utile et constructif qu'elles jouent dans le développement de notre pays. Il nous incombe de mieux tirer profit de ces talents qui sont à notre portée. Je voudrais citer aux députés un seul programme. C'est le service administratif canadien outre-mer qui envoie des personnes d'expérience retraitées travailler dans les pays en développement. Elles ne sont pas rémunérées. Leurs frais de transport sont payés. Elles sont logées dans le pays d'accueil où elles mettent en pratique leurs compétences. Je crois que c'est le genre de programme que nous devrions tous nous efforcer d'élargir, en tirant parti des talents et surtout du dévouement de ces personnes.

● (1640)

Nos personnes âgées ont subi de rudes épreuves, mais elles savent comment les surmonter et elles peuvent contribuer dans une grande mesure à bâtir la société que nous voulons. Jamais nous n'aurions les moyens de les rémunérer pour leur travail à plein temps.

Unissons nos efforts pour manifester à nos personnes âgées la reconnaissance à laquelle elles ont droit et, surtout, pour leur donner la place qui leur revient dans notre société afin qu'elles puissent continuer de lui rendre des services inestimables.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le vice-président: A l'ordre. J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tel quel le bill C-133, tendant à modifier la loi sur les prestations de retraite supplémentaires (n° 2).

* * *

LA SANCTION ROYALE

Le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant de la résidence du Gouverneur général:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

le 31 janvier 1983

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Julien Chouinard, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général,

Attribution de temps

se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui, le 31 janvier 1983, à 5 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA 3^e
LECTURE DU PROJET DE LOI C-131

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Bégin:

Que, relativement au projet de loi C-131, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, un jour de séance soit attribué pour l'étape du rapport et un jour de séance pour l'étape de la troisième lecture du projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de ces séances, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les interventions des ministériels dans le cadre de ce débat. L'une des plus intéressantes est celle que vient de faire le député de Willowdale (M. Peterson) au sujet des avantages que la société retire du travail des bénévoles. Je voudrais dire au député de Willowdale qu'il ferait bien de s'entretenir avec le ministre responsable de la condition féminine du sujet qu'il vient d'aborder, car, je crois, qu'elle en tirerait grandement profit.

J'ai également écouté avec grand intérêt le député de Vaudreuil (M. Herbert) qui a beaucoup reproché aux députés de l'opposition de ne pas avoir agi de façon très civilisée en empêchant le gouvernement de faire étudier à la hâte comme il le veut ce bill important. Il a laissé entendre que l'opposition ne devrait s'affirmer que lorsque le gouvernement le veut bien. Je dois avouer bien franchement que l'intervention du député de Vaudreuil m'a permis de me rendre compte à quel point il faut une opposition forte à la Chambre parce que le type de démocratie qu'il préconise n'est certainement pas celui que je souhaiterais ni celui que veut, du moins je crois, la vaste majorité des Canadiens.